**Objet :** Appel des villes en soutien au Traité sur l’interdiction des armes nucléaires

**Cher.e Maire et collègue,**

Nous venons de passer une année très compliquée où nous avons su montrer des qualités de résilience, cherchant par tous les moyens à aider et protéger nos concitoyens, comme à soutenir notre économie locale.

Je vous adresse cette lettre car la mondialisation à laquelle nous participons, nous oblige à prendre des mesures pour protéger nos villes et communes, comme l’a souligné la pandémie de la Covid-19. Notre connaissance du terrain, comme notre capacité à agir vite nous ont conduit à réaliser de plus en plus de mesures en faveur de la protection de l’environnement. Nos petits pas en faveur de notre planète ont pour but d’entraîner une prise de conscience, pour un mieux « vivre ensemble ».

Comme premier magistrat, nous sommes le garant de la sécurité de nos concitoyens. Une sécurité au sens large qui se traduit par des actions en faveur d’une sécurité publique, sanitaire, de développement économique, mais également à travers une politique culturelle, sociale et éducative. Il ressort de cette même logique, une obligation pour une ville, une commune de manifester son inquiétude devant le danger que fait peser les armes nucléaires.

Cette menace est réelle. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d’arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour nos populations et notre environnement. Tous nos efforts humains et financiers, tous nos lieux d’activité et de culture peuvent disparaître.

Nos prises de positions – sur différents sujets – ont permis de créer des débats et une mobilisation populaire et politique. L’enjeu était à chaque fois le bien-être de nos concitoyens. Dans ce même esprit, je vous sollicite pour soutenir un *Appel des villes* en faveur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Cet *Appel*, que j’ai signé a été initié par ICAN, la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, lauréate du prix Nobel de la Paix 2017. Il a pour objectif de soutenir ce traité, adopté le 7 juillet 2017 à l’Assemblée générale de l’ONU par 122 États.

Le TIAN est entré en vigueur le 22 janvier 2021 et rend les armes nucléaires illégales au regard du droit international. Pour le Comité international de la Croix-Rouge, ce traité « *représente une lueur d'espoir : l'espoir qu'un jour, l'humanité échappera au spectre d'une guerre nucléaire, dont nous savons pertinemment qu'elle entraînerait des souffrances inimaginables*».

C’est pourquoi, à l’instar de 64 villes en France (Lyon, Le Rove, Lannion, Grenoble, Malakoff, Saint-Etienne, …), mais aussi de Paris notre capitale, comme de plus de 519 autres villes et capitales dans le monde (Sydney, Berlin, Manchester, ou Washington D.C.), je vous invite à rejoindre cet Appel des villes.

En signant cet Appel, vous pouvez participer de manière simple, mais directe, à un pas supplémentaire vers l'interdiction et l’élimination des armes nucléaires.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, le Maire, cher.e collègue, l’expression de mes sentiments les meilleurs.